Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 043-264300252-20250409-DEL_2025_030-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 07 avril 2025

Délibération n° DEL_2025_030

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril à 18 h 00, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni CENTRE ROGER FOURNEYRON, sous la Présidence de Madame Michelle MICHEL.

Date de la Convocation :
jeudi 27 mars 2025

Étaient présents :
Madame Michelle MICHEL, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur François CHATAING, Madame Michelle CHAUMET, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Monsieur Georges DRAJNER, Madame Jeannine GIRE-KIEFER, Madame Huguette PORTAL, Madame Annie VARRAUD

Nombre de conseillers en exercice :
17

Date de publication en ligne :

Ont donné procuration :
Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Jacques LABROSSE à Madame Michelle MICHEL, Madame Charlotte OLLAGNON à Madame Huguette PORTAL

Absent(e)s :
Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Marc LAVERGNE, Monsieur Fernand GRAS

Secrétaire de séance : Philippe MARTEL

La séance a été levée à : 19 h 45

Objet :	APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU CHANTIER VIA

Rapporteur : Michelle MICHEL

Le compte administratif 2024 fait apparaître les résultats suivants :

- En section d'investissement un excédent de 1 181,11 €
- En section de fonctionnement un excédent de 20 955,72 €.

Les résultats de clôture à reporter au budget primitif 2025 s'élèvent à :

- En section d'investissement à un excédent de 2 785,23 €
- En section de fonctionnement à un excédent de 30 308,40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 043-264300252-20250409-DEL_2025_030-DE

délibération d'affectation du résultat et que le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, je vous propose que le résultat de la section de fonctionnement constaté soit repris à cette section au budget primitif 2025 (ligne 002 du budget en recettes).

Le Conseil d'Administration:

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- DECIDE La reprise du résultat cumulé de la section de fonctionnement en recettes de cette section au budget primitif 2025 du Chantier d'Insertion VIA.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 07 avril 2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 09/04/2025
Qualité : M. le Maire